

États financiers de

Société de fiducie BMO

Exercice clos le 31 octobre 2025

DÉCLARATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Société de fiducie BMO (la « Société de fiducie ») est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers annuels de la Société de fiducie.

Nous avons établi les présents états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS par notre organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières, en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada).

Les états financiers comprennent nécessairement des montants qui ont été établis en fonction de jugements éclairés et d'estimations de l'effet prévu d'événements actuels et d'opérations courantes, en accordant toute l'attention nécessaire à leur importance relative. En outre, lors de la préparation des données financières, nous devons interpréter les exigences décrites ci-dessus, établir la pertinence de l'information à y inclure ainsi que faire des estimations et poser des hypothèses ayant un effet sur l'information présentée. Les résultats réels futurs pourraient être sensiblement différents de nos estimations actuelles, le déroulement des événements et les situations à venir pouvant être différents de ce qui avait été prévu.

Responsables de la fiabilité de l'information financière et de la rapidité de sa publication, nous nous appuyons sur un système élaboré de contrôles internes qui est constitué de contrôles organisationnels et opérationnels, de contrôles et procédures de communication de l'information financière et du contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre système de contrôles internes comprend la rédaction et la diffusion de nos politiques et procédures régissant la conduite de la Banque et la gestion des risques, la planification budgétaire globale, la séparation efficace des tâches, la délégation de pouvoirs et la responsabilité personnelle, la transmission de l'information pertinente aux échelons supérieurs pour la prise des décisions relatives à la communication de l'information au public, la sélection minutieuse du personnel et sa formation ainsi que la mise à jour régulière et l'application des méthodes comptables. Nos contrôles internes visent à fournir une assurance raisonnable que les opérations ont été autorisées, que les actifs sont protégés, que des registres adéquats sont tenus, et que nous satisfaisons à toutes les exigences réglementaires. Le système de contrôles internes est appuyé en outre par une fonction de conformité destinée à garantir que nous et nos employés respectons les lois sur les valeurs mobilières et les règles relatives aux conflits d'intérêts, ainsi que par une équipe d'auditeurs internes qui examinent périodiquement tous les aspects de nos activités.

Au 31 octobre 2025, nous, en tant que chef de la direction et chef des finances de la Société de fiducie, avons déterminé que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société de fiducie était efficace. Afin d'exprimer une opinion sur nos états financiers, les auditeurs de l'actionnaire prennent en considération notre système de contrôle interne relatif à la préparation des états financiers et effectuent les travaux qu'ils jugent appropriés, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société de fiducie.

Le conseil d'administration, se fondant sur les recommandations du comité d'audit et d'examen de la Banque de Montréal (la « Banque »), examine et approuve les états financiers. Le Conseil d'administration et ses comités compétents exercent également un rôle de surveillance quant à la façon dont la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'établissement et de la présentation de l'information financière, du maintien de contrôles internes appropriés, de la conformité aux exigences des lois et règlements, de la gestion et du contrôle des principaux secteurs de risque et de l'évaluation de transactions importantes et entre parties liées.

Le Comité d'audit et de révision, qui est formé uniquement d'administrateurs indépendants, a également pour responsabilités de choisir les auditeurs que nomment les actionnaires et d'examiner les compétences, l'indépendance et la performance de ces auditeurs et du personnel d'audit interne. Les auditeurs nommés par les actionnaires et l'auditeur en chef de la Banque ont accès sans réserve au Conseil d'administration et aux comités de la Banque pour discuter de points touchant l'audit et la présentation de l'information financière ainsi que de questions connexes.



Elizabeth Dorsch
Chef de la direction



Elizabeth Chacalos
Chef des finances

Toronto, Canada
Le 17 décembre 2025



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Bay Adelaide Centre
333, rue Bay, Bureau 4600
Toronto (Ontario) M5H 2S5
Canada
Téléphone 416-777-8500
Télécopieur 416-777-8818
www.kpmg.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'actionnaire de la Société de fiducie BMO

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société de fiducie BMO (l'« entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 octobre 2025;
- l'état du résultat net et du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 octobre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.



Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 17 décembre 2025

État du résultat net et du résultat global

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Revenus | | |
| Revenus d'intérêts (note 11) | 350 957 \$ | 378 113 \$ |
| Charges d'intérêts | (316 086) | (336 753) |
| Produits d'intérêts nets | 34 871 \$ | 41 360 \$ |
| Frais de services de gestion du patrimoine et de services fiduciaires (note 11) | 105 652 | 95 653 |
| Commissions (note 11) | 30 716 | 29 028 |
| Bénéfice tiré de la trésorerie non investie (note 11) | 11 005 | 8 959 |
| Autres (note 11) | 5 031 | 4 013 |
| Revenus autres que d'intérêts | 152 404 \$ | 137,653 \$ |
| Total des revenus | 187 275 \$ | 179 013 \$ |
| Charges | | |
| Rémunération du personnel (notes 9 et 11) | 42 614 | 38 941 |
| Services informatiques (note 11) | 10 146 | 7 259 |
| Bureaux et matériel (note 11) | 317 | 352 |
| Déplacements et expansion des affaires | 576 | 405 |
| Communications | 702 | 605 |
| Honoraires professionnels (note 11) | 2 074 | 1 337 |
| Assurance-dépôts | 3 511 | 2 732 |
| Honoraires de recommandation et autres honoraires versés à des parties liées (note 11) | 3 495 | 2 982 |
| Autres (note 11) | 5 922 | 2 169 |
| Recouvrements (note 11) | (6 766) | (6 272) |
| Charges autres que d'intérêts | 62 591 \$ | 50 510 \$ |
| Bénéfice et résultat global avant charge d'impôts sur le résultat | 124 684 | 128 503 |
| Charge d'impôts sur le résultat (note 10) | 34 737 | 35 994 |
| Bénéfice net et résultat global attribuable à l'actionnaire | 89 947 \$ | 92 509 \$ |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Bilan

| Aux 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|---|---------------------|---------------------|
| Actifs | | |
| Trésorerie (notes 2 et 11) | 604 057 \$ | 523 113 \$ |
| Trésorerie détenue en fiducie pour le compte de clients (note 2) | 498 621 | 309 507 |
| Prêts (notes 3 et 11) | 5 737 447 | 7 867 870 |
| Actifs d'impôt exigible | 10 886 | 4 984 |
| Débiteurs et autres éléments | 49 289 | 43 600 |
| Montants à recevoir des parties liées (note 11) | 147 270 | 189 075 |
| Actifs d'impôt différé (note 10) | 373 | 8 |
| Total des actifs | 7 047 943 \$ | 8 938 157 \$ |
| Passifs et capitaux propres attribuables à l'actionnaire | | |
| Passifs | | |
| Dépôts (note 5) | 6 350 323 \$ | 8 331 376 \$ |
| Créditeurs, charges à payer et autres éléments | 8 654 | 5 303 |
| Montants à payer à des parties liées (note 11) | 59 136 | 57 845 |
| Provisions (note 12) | - | 50 |
| Passifs d'impôt exigible | - | 1 693 |
| Total des passifs | 6 418 113 \$ | 8 396 267 \$ |
| Capitaux propres attribuables à l'actionnaire | | |
| Capital social (note 6) | 329 076 | 329 076 |
| Surplus d'apport | 400 | 2 407 |
| Résultats non distribués | 300 354 | 210 407 |
| Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire | 629 830 \$ | 541 890 \$ |
| Total des passifs et des capitaux propres attribuables à l'actionnaire | 7 047 943 \$ | 8 938 157 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Approuvé au nom du conseil :



, administrateur



, administrateur

État des variations des capitaux propres

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Actions ordinaires (note 6) | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 329 076 \$ | 329 076 \$ |
| Solde à la clôture de l'exercice | 329 076 | 329 076 |
| Surplus d'apport | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 2 407 | 2 407 |
| Répartition des impôts en vertu de la partie VI.1 (note 11) | (2 007) | - |
| Solde à la clôture de l'exercice | 400 | 2 407 |
| Résultats non distribués | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 210 407 | 197 898 |
| Bénéfice net attribuable à l'actionnaire | 89 947 | 92 509 |
| Dividendes (note 6) | - | (80 000) |
| Solde à la clôture de l'exercice | 300 354 | 210 407 |
| Total des capitaux propres attribuables à l'actionnaire | 629 830 \$ | 541 890 \$ |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

État des flux de trésorerie

| Exercices clos les 31 octobre (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|--|-------------------|-------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Bénéfice net attribuable à l'actionnaire | 89 947 \$ | 92 509 \$ |
| Ajustements en vue de déterminer les entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation : | | |
| Trésorerie détenue en fiducie pour le compte de clients | (189 114) | 139 289 |
| Variation des actifs et des passifs d'exploitation : | | |
| Prêts | 2 130 423 | (2 718 373) |
| Actifs d'impôt exigible | (5 902) | (504) |
| Débiteurs et autres éléments | (5 689) | (7 718) |
| Montants à recevoir des parties liées | 41 805 | (74 255) |
| Actifs d'impôt différé | (365) | (8) |
| Dépôts | (1 981 053) | 2 653 279 |
| Créditeurs, charges à payer et autres éléments | 3 351 | 3 426 |
| Montants à payer à des parties liées | 1 291 | 5 698 |
| Passifs d'impôt exigible | (1 693) | 1 693 |
| Provisions | (50) | 50 |
| Passifs d'impôt différé | — | (5) |
| Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 82 951 | 95 081 |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement | | |
| Dividendes versés en trésorerie | - | (80 000) |
| Répartition des impôts en vertu de la partie VI.1 (note 11) | (2 007) | - |
| (Sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement | (2 007) | (80 000) |
| Augmentation nette de la trésorerie | 80 944 | 15 081 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 523 113 | 508 032 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 604 057 \$ | 523 113 \$ |
| Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie | | |
| Inclusions dans les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation : | | |
| Intérêts versés au cours de l'exercice | 373 149 \$ | 264 539 \$ |
| Impôts sur le résultat payés au cours de l'exercice | 43 500 | 34 800 |
| Produits d'intérêts reçus au cours de l'exercice | 406 272 | 307 128 |

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Note 1 : Mode de présentation

BMO Société de fiducie (la « Société de fiducie » ou « nous ») est constituée au Canada en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada) et est inscrite pour fournir des services de fiducie partout au Canada. Nous sommes une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal (la « Banque »). Nos principales activités consistent à agir à titre de fiduciaire pour les clients de BMO Gestion privée de patrimoine et de fiducies, à vendre des certificats de placement garanti (CPG) à terme auprès des courtiers et des détaillants, ainsi qu'à titre de fiduciaire pour tous les comptes enregistrés et les comptes de régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs de la Banque.

Notre siège social est le suivant : 100 King Street West, 9th Floor, Toronto (Ontario) M5X 1A1.

Nous avons établi les présents états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Nous nous conformons également aux interprétations des IFRS par notre organisme de réglementation, le Bureau du surintendant des institutions financières, en vertu de la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada). Nos états financiers ont été établis au coût historique.

La publication des présents états financiers a été autorisée par le Conseil d'administration le 17 décembre 2025.

Méthodes comptables significatives

Pour faciliter la compréhension de nos états financiers, nous avons fait état de nos méthodes comptables significatives tout au long des notes qui suivent ainsi que des renseignements financiers connexes, le tout étant présenté par section :

| Note | Sujet | Page | Note | Sujet | Page |
|------|---|------|------|---|------|
| 1 | Mode de présentation | 5 | 7 | Juste valeur des instruments financiers | 10 |
| 2 | Trésorerie et trésorerie détenue en fiducie | 7 | 8 | Gestion du capital | 11 |
| 3 | Prêts | 8 | 9 | Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions | 12 |
| 4 | Gestion des risques | 8 | 10 | Impôts sur le résultat | 12 |
| 5 | Dépôts | 9 | 11 | Transactions avec des parties liées | 13 |
| 6 | Capital social | 9 | 12 | Provisions et passifs éventuels | 14 |

Conversion de monnaies étrangères

Nous exerçons nos activités en dollars canadiens et en dollars américains, et nous présentons nos états financiers en dollars canadiens, ce dollar étant notre monnaie fonctionnelle. Les actifs et passifs monétaires ainsi que les actifs et passifs non monétaires évalués à la juste valeur et libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur sont convertis en dollars canadiens aux cours d'origine. Les revenus et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change moyen de l'exercice.

Revenus

Les frais de services de gestion du patrimoine et de services fiduciaires sont essentiellement fondés sur le solde des actifs sous gestion et sous administration, à la clôture de la période, et se rapportent aux services de gestion du patrimoine et aux services fiduciaires fournis. Les frais sont comptabilisés au cours de la période où les services sont fournis.

Les commissions sont perçues sur les transactions de courtage effectuées pour les clients. Ces commissions par action négociée sont normalement fixes et celles-ci, ainsi que les charges de compensation connexes, sont comptabilisées à la date de transaction. Des commissions sont également perçues sur les CPG vendus à la Banque en fonction des soldes moyens et sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont perçues.

Contrats de location

Nous comptabilisons les contrats de location à court terme et les contrats de location de faible valeur à titre de contrats à exécuter, les charges liées aux contrats de location étant comptabilisées sur la durée du contrat de location, sans actif au titre du droit d'utilisation ni obligation locative correspondants. Nous excluons les immobilisations incorporelles du champ d'application de la comptabilisation des contrats de location. Nous n'avons identifié aucun contrat qui a donné lieu à une obligation locative ou à un actif au titre du droit d'utilisation.

Actifs sous gestion et sous administration

Les actifs des clients que nous administrons comprennent les successions et les fiducies personnelles, les prestations de retraite et d'autres montants. Ces actifs sont conservés séparément et ne sont pas inclus dans le bilan, car ils appartiennent à des clients, sauf pour toute composante en trésorerie, qui est déposée auprès de nous et qui est incluse dans les dépôts. Au 31 octobre 2025, le total des actifs sous gestion et administration se chiffrait à 73,6 milliards de dollars (57,6 milliards de dollars en 2024). Les honoraires de gestion des actifs des clients sont inclus dans les revenus tirés des frais de services de gestion du patrimoine et de services fiduciaires à notre état du résultat net et du résultat global de la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Utilisation d'estimations et recours à des jugements

L'établissement des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des jugements qui influent sur la valeur comptable de certains actifs et passifs ainsi que sur certains montants inclus dans le bénéfice net et d'autres informations connexes.

Les actifs et passifs les plus importants à l'égard desquels nous devons faire des estimations et poser des jugements comprennent : les impôts sur le résultat, les actifs d'impôt différé et les provisions. Si les résultats réels différaient des estimations, l'incidence serait constatée dans des périodes ultérieures.

Les perspectives économiques sont soumises à plusieurs risques qui pourraient avoir des résultats moins favorables pour l'Amérique du Nord. Les menaces les plus immédiates proviennent d'une possible escalade des tarifs douaniers américains. Les entreprises du Canada s'exposent à des risques à plus long terme si la renégociation de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique est infructueuse, car des tarifs douaniers importants pourraient alors s'appliquer à un plus grand nombre de biens exportés vers les États-Unis plutôt qu'à une petite proportion, ce qui entraînerait probablement une récession au Canada. Les autres risques comprennent une intensification de la guerre entre la Russie et l'Ukraine ou une reprise du conflit au Moyen-Orient. Les importantes dépenses des entreprises en matière d'IA apportent un soutien crucial à l'économie, mais présentent également de nouveaux risques pour les travailleurs. Bien que l'IA n'ait pas encore entraîné de pertes d'emplois significatives, elle pourrait influencer de plus en plus les décisions d'embauche et provoquer des changements considérables dans la composition de la main-d'œuvre, obligeant les personnes sans emploi à acquérir de nouvelles compétences. Les incidences sur nos activités, nos résultats d'exploitation, notre réputation et notre situation financière, ce qui inclut le potentiel de pertes sur créances, des pertes liées à des contreparties et des pertes évaluées à la valeur de marché, sur nos notations de crédit et nos ratios de fonds propres réglementaires et de liquidité, de même que l'incidence sur nos clients et nos concurrents, dépendront de l'évolution de la situation, qui demeure incertaine. En raison de leur nature, les estimations que nous faisons et les jugements que nous posons aux fins de l'établissement de nos états financiers portent sur des questions qui sont inévitablement incertaines. Toutefois, nous disposons de politiques détaillées et de contrôles internes en place qui visent à assurer que les jugements posés pour estimer ces montants sont bien contrôlés, vérifiés de façon indépendante, et que nous appliquons nos politiques uniformément d'une période à l'autre. Nous sommes d'avis que nos estimations de la valeur de nos actifs et de nos passifs sont appropriées au 31 octobre 2025.

Provision pour pertes sur créances

Le modèle de pertes sur créances attendues exige la comptabilisation des pertes sur créances en fonction généralement des pertes attendues sur une période de 12 mois pour les prêts productifs et la comptabilisation des pertes sur créances attendues pour la durée de vie des prêts productifs dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis qu'ils ont été accordés.

Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit, il faut tenir compte de nombreux facteurs et cela varie en fonction des catégories de produits et de risques. Pour déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit et pour calculer le montant des pertes sur créances attendues, nous devons nous fonder sur des estimations et exercer notre jugement, en fonction de l'information disponible à la fin de la période de présentation, à l'égard de questions dont l'issue est incertaine. Par exemple, l'évolution de la situation peut faire en sorte que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent dans une mesure importante des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution de la provision pour pertes sur créances.

On trouvera d'autres renseignements sur la provision pour pertes sur créances à la note 3.

Instruments financiers évalués à la juste valeur

Des techniques d'évaluation de la juste valeur sont utilisées pour évaluer divers actifs financiers et passifs financiers. On trouvera d'autres renseignements sur nos techniques d'évaluation de la juste valeur à la note 7.

Impôts sur le résultat et actifs d'impôt différé

Le calcul de la charge d'impôts sur le résultat est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions inscrites à notre état du résultat net et du résultat global. Pour déterminer la charge d'impôts sur le résultat, nous interprétons les lois fiscales, la jurisprudence et les positions administratives de nombreux territoires et comptabilisons, en nous fondant sur notre jugement, le montant requis pour régler les obligations fiscales calculé selon notre estimation. Nous posons également des hypothèses concernant le moment prévu de la résorption des actifs et passifs d'impôt différé. Si notre interprétation et nos hypothèses diffèrent de celles des autorités fiscales ou si le moment de la résorption ne correspond pas à nos prévisions, notre charge d'impôts sur le résultat pourrait augmenter ou diminuer dans des périodes à venir. Le montant d'une telle augmentation ou diminution ne peut être raisonnablement estimé.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés uniquement lorsqu'il est probable que le bénéfice imposable des futures périodes sera suffisamment élevé pour permettre d'utiliser les différences temporaires déductibles ou les pertes fiscales et les crédits d'impôt non utilisés. Nous sommes tenus d'évaluer s'il est probable que nos actifs d'impôt différé se réalisent. Les facteurs pris en compte pour évaluer la probabilité de réalisation sont les suivants : le bénéfice et les gains en capital passés, nos prévisions en matière de futur bénéfice net avant impôts et la période à courir avant l'expiration des reports de pertes en avant et des crédits d'impôt. Toute modification de nos évaluations de ces facteurs pourrait se traduire par une augmentation ou une diminution de la charge d'impôts sur le résultat des périodes futures.

On trouvera d'autres renseignements sur la comptabilisation des impôts sur le résultat à la note 10.

Provisions

Une provision, y compris les provisions pour les poursuites judiciaires et les charges de restructuration, est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Banque a une obligation juridique ou implicite actuelle dont elle peut estimer le montant de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour acquitter cette obligation. Une provision est comptabilisée selon la meilleure estimation du montant qui serait nécessaire pour régler toute obligation à la date du bilan, compte tenu des risques et incertitudes connexes. La direction ainsi que des experts externes participent à l'estimation des provisions, le cas échéant. Les coûts réels de la résolution de certaines obligations pourraient être considérablement plus élevés ou moins élevés que les montants des provisions.

On trouvera d'autres renseignements sur les provisions à la note 12.

Changements futurs des IFRS et de méthodes comptables

Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers

En mai 2024, l'IASB a publié *Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers*, qui modifient l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*. Ces modifications clarifient la façon d'évaluer les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers qui comportent des caractéristiques conditionnelles, ainsi que le traitement des actifs garantis uniquement par sûreté réelle et des instruments liés par contrat.

Les modifications instaurent également un choix de méthode comptable pour la décomptabilisation de certains instruments financiers réglés par l'intermédiaire d'un système de paiement électronique avant la date de règlement, si certaines conditions sont remplies. Ces modifications entreront en vigueur à compter de notre exercice qui débutera le 1^{er} novembre 2026. Afin de satisfaire aux exigences des modifications, la Banque a mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation et elle évalue actuellement l'incidence de l'adoption.

IFRS 18, États financiers : présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *Présentation et informations à fournir dans les états financiers* (IFRS 18) qui remplacera l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et entrera en vigueur pour notre exercice ouvert le 1^{er} novembre 2027. L'IFRS 18 modifiera la présentation de notre état du résultat net en classant les produits et les charges sous de nouveaux sous-totaux. L'IFRS 18 exige également que certaines mesures de la performance définies par la direction soient présentées dans les notes afférentes aux états financiers, si de telles mesures sont présentées publiquement dans d'autres documents. Nous n'avons aucune mesure de la performance définie par la direction présentée publiquement. Afin de satisfaire aux exigences des modifications, la Banque a mis en œuvre un projet à l'échelle de l'organisation et elle évalue actuellement l'incidence de l'adoption.

Note 2 : Trésorerie et trésorerie détenue en fiducie

La trésorerie comprend les soldes, y compris les dépôts en espèces à la Banque et les chèques en circulation et les autres effets en transit.

Les chèques et les autres effets en transit, qui représentent le montant net des chèques en cours de compensation et les autres effets en transit entre nous et d'autres entités, sont inscrits au coût.

La trésorerie détenue en fiducie pour le compte de clients représente la trésorerie non investie des clients, dont l'utilisation est restreinte.

Note 3 : Prêts

La Banque a conclu une entente avec la Société de fiducie visant l'achat d'un instrument financier égal et compensatoire assorti des mêmes modalités que les CPG que la Société de fiducie émet à ses clients. Ces prêts sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Aux termes de cette méthode, les revenus d'intérêts sont répartis sur la durée prévue du prêt en appliquant le taux d'intérêt effectif à la valeur comptable du prêt. Le taux d'intérêt effectif est défini comme le taux qui actualise avec précision les entrées de trésorerie futures estimées sur la durée prévue du prêt à la valeur comptable nette de celui-ci. En vertu de la méthode du taux d'intérêt effectif, le montant imputé aux revenus d'intérêts, de dividendes et de commissions, au poste prêts, varie tout au long de la durée du prêt en fonction du capital en cours.

La provision pour pertes sur créances est maintenue à un montant que nous considérons comme adéquat pour éponger les pertes sur créances liées à nos prêts. Les prêts sont classés comme douteux lorsque nous ne sommes plus raisonnablement assurés de recouvrer le plein montant du capital ou des intérêts dans les délais prévus. Aucun prêt n'était classé comme étant déprécié aux 31 octobre 2025 et 2024.

Note 4 : Gestion des risques

Nous avons recours à une méthode pour repérer, évaluer, gérer (y compris les mesures d'atténuation), surveiller et signaler les risques auxquels nous devons faire face à l'échelle de l'organisation, qui est semblable à celle de la Banque. Le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration de la Banque supervise le processus de gestion des risques et reçoit en notre nom des rapports réguliers sur les activités à risque importantes. Le dirigeant du Comité d'évaluation des risques de la Banque établit les politiques de gestion des risques, évalue l'exposition aux risques et examine l'efficacité des processus de contrôle interne, qui sont testés par l'Audit interne de la Banque. Les principaux risques liés à nos instruments financiers sont le risque de crédit et de contrepartie, le risque de marché, le risque de liquidité et de financement et le risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit et de contrepartie désigne la possibilité de subir une perte financière si un emprunteur, un endosseur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute autre obligation financière préétablie. Le risque de crédit est lié principalement à nos prêts. Ces prêts sont des CPG émis par la Banque. La Société de fiducie ne s'attend pas à ce que la Banque manque à ses obligations, compte tenu de sa cote de crédit de A+ (S&P) au 31 octobre 2025.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur de nos actifs et passifs associées aux pertes financières attribuables à l'incidence sur les fonds propres et le bénéfice des fluctuations défavorables des paramètres du marché, notamment les taux d'intérêt, les cours de change, les écarts de taux, les cours des titres de participation et le prix des produits de base ainsi que leur volatilité implicite. Nous ne sommes pas exposés à un risque de marché important.

Risque de taux d'intérêt

Nous percevons des intérêts sur les actifs portant intérêt et nous payons des intérêts sur les passifs portant intérêt. Dans la mesure où des actifs, des passifs et des instruments financiers arrivent à échéance ou font l'objet d'une révision à différents moments, nous sommes exposés au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu de la nature des activités et du type d'actifs et de passifs en résultant que nous détenons, nous ne considérons pas l'exposition au risque de taux d'intérêt comme importante.

Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte financière si nous ne sommes pas en mesure de respecter nos engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Nous avons pour politique de s'assurer de maintenir un niveau d'actifs liquides et une capacité de financement suffisants nous permettant d'honorer nos engagements financiers, même en période de tension. La gestion du risque de liquidité et de financement est essentielle pour assurer le maintien de la sécurité et de la solidité de l'organisation et de la confiance des déposants, et la stabilité du bénéfice. Nous atténuons notre risque de liquidité et de financement lié aux dépôts à terme fixe en achetant des CPG à la Banque à des modalités et à des taux équivalents. Voir la note 3 pour de plus amples renseignements.

La mesure que nous utilisons pour évaluer le risque de liquidité et de financement est le ratio de levier du BSIF. Voir la note 8 pour de plus amples renseignements.

Les échéances contractuelles des actifs et des passifs financiers sont les suivantes :

| (en milliers de dollars canadiens) | | | | | | 2025 |
|------------------------------------|---------------|-----------------|--------------|---------------|--------------------|--------------|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance fixe | Total |
| Prêts | 2 396 420 \$ | 1 716 794 \$ | 538 534 \$ | 47 263 \$ | 1 038 436 \$ | 5 737 447 \$ |
| Total des actifs financiers | 2 396 420 \$ | 1 716 794 \$ | 538 534 \$ | 47 263 \$ | 1 038 436 \$ | 5 737 447 \$ |
| Dépôts | 2 495 202 \$ | 1 716 794 \$ | 538 534 \$ | 47 263 \$ | 1 552 530 \$ | 6 350 323 \$ |
| Autres | - | - | - | - | 67 790 | 67 790 |
| Total des passifs financiers | 2 495 202 \$ | 1 716 794 \$ | 538 534 \$ | 47 263 \$ | 1 620 320 \$ | 6 418 113 \$ |

| (en milliers de dollars canadiens) | | | | | | 2024 |
|------------------------------------|---------------|-----------------|--------------|---------------|--------------------|--------------|
| | Moins de 1 an | De 1 an à 3 ans | De 3 à 5 ans | Plus de 5 ans | Sans échéance fixe | Total |
| Prêts | 3 896 814 \$ | 2 233 191 \$ | 833 889 \$ | 49 430 \$ | 854 546 \$ | 7 867 870 \$ |
| Total des actifs financiers | 3 896 814 \$ | 2 233 191 \$ | 833 889 \$ | 49 430 \$ | 854 546 \$ | 7 867 870 \$ |
| Dépôts | 4 052 439 \$ | 2 233 191 \$ | 833 889 \$ | 49 430 \$ | 1 162 427 \$ | 8 331 376 \$ |
| Autres | - | - | - | - | 64 841 | 64 841 |
| Total des passifs financiers | 4 052 439 \$ | 2 233 191 \$ | 833 889 \$ | 49 430 \$ | 1 227 268 \$ | 8 396 217 \$ |

Note 5 : Dépôts

Les dépôts à vue totalisant 521 millions de dollars au 31 octobre 2025 (312 millions de dollars en 2024) se composent principalement des comptes de chèques des clients, sur lesquels nous versons des intérêts pour certains et qui sont inclus dans la tranche sans échéance fixe. Nos clients n'ont pas l'obligation de nous donner un préavis avant de retirer des fonds de leurs comptes de chèques.

Les dépôts à payer après préavis totalisant 1 032 millions de dollars au 31 octobre 2025 (850 millions de dollars en 2024) se composent principalement des comptes d'épargne de nos clients, sur lesquels nous versons des intérêts.

Les dépôts à payer à date fixe totalisant 4 258 millions de dollars au 31 octobre 2025 (6 665 millions de dollars en 2024) se composent principalement de CPG achetés par nos clients pour générer des intérêts sur une période fixe. Ces certificats sont garantis par la Banque en capital et en intérêts jusqu'à concurrence de 12 milliards de dollars. Ces CPG peuvent être émis pour des durées allant jusqu'à 10 ans. Les CPG à terme sont vendus à des clients de courtage et à des particuliers.

Des dépôts de 539 millions de dollars au 31 octobre 2025 (504 millions en 2024) peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement anticipé, en totalité, par le client sans pénalité. Nous les avons classés en tant que dépôts à terme fixe en fonction de leur échéance contractuelle restante. Se reporter à la note 4 pour obtenir des renseignements sur les échéances contractuelles.

Note 6 : Capital social

| (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2025 | | | 2024 | | |
|---|------------------|------------|--|------------------|------------|--|
| | Nombre d'actions | Montant | Dividendes déclarés par action ¹⁾ | Nombre d'actions | Montant | Dividendes déclarés par action ¹⁾ |
| Actions ordinaires | 500 000 | 329 076 \$ | - | 500 000 \$ | 329 076 \$ | 160,00 \$ |

1) En dollars entiers.

Nous sommes autorisés par notre actionnaire à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Nos actions ordinaires ne sont pas rachetables ni convertibles. La déclaration de dividendes se fait à l'entière discrétion du Conseil d'administration. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, nous n'avons ni déclaré ni versé de dividende à nos actionnaires (80 millions de dollars en 2024).

Note 7 : Juste valeur des instruments financiers

Nous comptabilisons les prêts et les autres actifs et passifs non liés à la négociation au coût amorti diminué des provisions. Les justes valeurs présentées dans cette note sont fondées sur les montants estimés pour des actifs et des passifs individuels.

La juste valeur représente une estimation de la somme que nous pourrions recevoir, ou payer dans le cas d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre parties consentantes à la date d'évaluation. Les montants de juste valeur indiqués représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer dans des périodes ultérieures en raison de l'évolution des conditions du marché ou d'autres facteurs. Certains instruments financiers ne sont pas échangeables ni échangés, si bien qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur. Lorsqu'il n'y a pas de cours de marché, nous déterminons la juste valeur au moyen des meilleures estimations que la direction puisse faire en se basant sur un certain nombre de techniques d'évaluation et d'hypothèses. Cependant, comme elles comportent des incertitudes, les justes valeurs peuvent ne pas se matérialiser dans la vente réelle ou le règlement immédiat de l'actif ou du passif.

Les variations des taux d'intérêt sont la principale cause des variations de la juste valeur de nos instruments financiers.

Instruments financiers dont la valeur comptable se rapproche de leur juste valeur

La valeur comptable est considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur de notre trésorerie et de la trésorerie détenue en fiducie pour le compte de clients.

La valeur comptable des débiteurs et autres éléments, des créditeurs, des charges à payer et autres éléments, ainsi que des montants à payer à des parties liées et à recevoir de celles-ci, constitue une estimation raisonnable de la juste valeur en raison de leur nature à court terme.

Hiérarchie de la juste valeur

Nous utilisons une hiérarchie de la juste valeur pour classer les instruments financiers par catégorie et en fonction des données d'entrée que nous utilisons dans le cadre des techniques d'évaluation de la juste valeur.

Techniques d'évaluation et données importantes

Prêts

Pour déterminer la juste valeur de nos prêts à taux fixe, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels, ajusté pour tenir compte des remboursements anticipés estimés, aux taux d'intérêt actuellement offerts sur le marché pour des prêts CPG de modalités semblables.

Dépôts

Nous établissons la juste valeur des dépôts en nous fondant sur les hypothèses suivantes :

- Dans le cas des dépôts à taux et à échéance fixes, nous actualisons le solde des flux de trésorerie contractuels pour ces dépôts, ajusté pour tenir compte des remboursements prévus, aux taux du marché actuels qui s'appliquent à des dépôts assortis de modalités et de profils de risque semblables. Si des données observables ne sont pas disponibles, la direction doit exercer son jugement pour déterminer la juste valeur, ce qu'elle fait en ayant recours à d'autres sources d'information pertinente, telles que les données historiques et des informations de substitution relatives à des transactions semblables.
- Dans le cas des dépôts à taux fixe sans échéance définie, nous considérons que la juste valeur est égale à la valeur comptable, puisque la valeur comptable est équivalente au montant payable à la date de clôture.
- Dans le cas des dépôts à taux variable, les changements de taux d'intérêt n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces dépôts s'ajustent fréquemment aux taux du marché. Ainsi, il est présumé que leur juste valeur correspond à leur valeur comptable.

Le tableau ci-dessous fait état de la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas inscrits à leur juste valeur à notre bilan.

| (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | | 2024 | |
|------------------------------------|------------------|----------------------------|------------------|----------------------------|
| | Valeur comptable | Juste valeur ¹⁾ | Valeur comptable | Juste valeur ¹⁾ |
| Prêts | 5 737 447 | 5 814 097 | 7 867 870 | 7 961 624 |
| Dépôts | 6 350 323 | 6 426 973 | 8 331 376 | 8 425 130 |

1) Si les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur étaient classés selon la hiérarchie de la juste valeur, tous ces instruments financiers seraient classés comme des modèles internes utilisant des données d'entrée observables sur le marché (niveau 2).

Note 8 : Gestion du capital

Nous avons pour objectif de maintenir une assise financière solide et optimisée grâce à une structure rentable qui est appropriée étant donné nos ratios cibles en matière de capital réglementaire et notre évaluation interne du capital économique requis, qui étaye nos stratégies d'affaires et tient compte des conditions de marché et qui soutient la confiance des déposants et des organismes de réglementation, tout en créant de la valeur à long terme pour les actionnaires.

Notre démarche consiste notamment à établir des limites, des objectifs et des mesures des résultats qui permettent de gérer le bilan, les niveaux de risque et les exigences en matière de capital, ainsi qu'à émettre et à racheter des titres de façon à obtenir une structure du capital économique.

Les exigences en matière de fonds propres réglementaires sont déterminées selon les lignes directrices du BSIF, basées sur le cadre de l'accord de Bâle III établi par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires représentent la forme de fonds propres la plus permanente. Ils comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires, moins des déductions pour l'écart d'acquisition, les immobilisations incorporelles et certains autres éléments.

Les fonds propres de catégorie 1 comprennent principalement les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les actions privilégiées et les autres instruments de capitaux propres, après des déductions réglementaires.

Les fonds propres de catégorie 2 sont composés principalement de débentures subordonnées et peuvent comprendre une partie de la dotation à la provision pour pertes sur créances attendues, après des déductions réglementaires. Le total des fonds propres comprend les fonds propres des catégories 1 et 2.

Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1, le ratio du total des fonds propres et le ratio de levier sont les principales mesures des fonds propres réglementaires.

- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Le ratio des fonds propres de catégorie 1 est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Le ratio du total des fonds propres est obtenu en divisant le total des fonds propres par les actifs pondérés en fonction des risques.
- Le ratio de levier est obtenu en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition aux fins du ratio de levier qui comprend les éléments inscrits au bilan et les éléments hors bilan précis, déduction faite d'ajustements spécifiés.

Nos fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, nos fonds propres de catégorie 1, notre ratio du total des fonds propres et notre ratio de levier demeurent supérieurs aux ratios minimaux de fonds propres énoncés par le BSIF de 7,00 %, 8,50 %, 10,50 % et 3,00 %, respectivement.

Fonds propres réglementaires et actifs pondérés en fonction des risques aux termes de Bâle III

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

| | 2025 | 2024 |
|--|--------------|--------------|
| Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 628 540 \$ | 540 420 \$ |
| Fonds propres de catégorie 1 | 628 540 | 540 420 |
| Total des fonds propres | 628 540 | 540 420 |
| Actifs pondérés en fonction des risques | 1 496 573 | 1 681 377 |
| Exposition aux fins du ratio de levier | 7 046 653 \$ | 8 936 688 \$ |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires | 42,00 % | 32,14 % |
| Ratio des fonds propres de catégorie 1 | 42,00 % | 32,14 % |
| Ratio du total des fonds propres | 42,00 % | 32,14 % |
| Ratio de levier | 8,92 % | 6,05 % |

Note 9 : Rémunération du personnel – Rémunération fondée sur des actions

Nous offrons à nos employés la possibilité d'affecter une partie de leur salaire brut à l'achat d'actions ordinaires de la Banque. Nous y ajoutons une somme égale à 50 % de la cotisation de l'employé jusqu'à concurrence de 6 % de son salaire brut et jusqu'à un maximum de 75 000 \$. Au cours des deux premières années, les droits rattachés à nos cotisations deviennent acquis après deux ans de participation au régime, et ceux associés aux cotisations versées par la suite sont immédiatement acquis. Les actions détenues dans le cadre de ce régime sont achetées sur le marché libre. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le cadre du régime sont affectés à l'achat d'actions ordinaires de la Banque supplémentaires sur le marché libre. Nous comptabilisons nos cotisations au régime en tant que charge de rémunération du personnel au moment où nous les versons. La charge de rémunération du personnel liée à ce régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 s'est élevée à 170 000 \$ (180 000 \$ en 2024).

Note 10 : Impôts sur le résultat

Nous présentons notre charge d'impôts sur le résultat dans notre état du résultat net et du résultat global en fonction des opérations comptabilisées dans nos états financiers, quelle que soit la date à laquelle elles sont constatées aux fins des impôts sur le résultat.

L'impôt exigible correspond au montant d'impôts sur le résultat à recouvrer (à payer) à l'égard de la perte (du bénéfice) imposable de la période. Les impôts différés sont comptabilisés en fonction des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et celle des passifs à des fins comptables et fiscales.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés aux taux d'impôt qui devraient s'appliquer au moment où les différences temporaires se résorberont. Les variations des actifs et passifs d'impôt différé découlant d'un changement de taux d'impôt sont comptabilisées en résultat durant la période au cours de laquelle le changement de taux est pratiquement en vigueur, sauf si l'impôt découle d'une transaction ou d'un événement constatés soit dans les autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres. Les impôts exigibles et différés ne peuvent être compensés que s'ils sont prélevés par la même administration fiscale, proviennent de la même entité ou du même groupe d'entités, et qu'il existe un droit juridique d'opérer compensation.

Les composantes du total de la charge d'impôts sur le résultat s'établissent comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|---|------------------|------------------|
| Impôts exigibles | | |
| Charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice à l'étude | 34 859 \$ | 35 927 \$ |
| Ajustement au titre des exercices antérieurs | 243 | 80 |
| | 35 102 | 36 007 |
| Impôts différés | | |
| Naissance et résorption des différences temporaires | 13 | (6) |
| Ajustement au titre des exercices antérieurs | (378) | (7) |
| | (365) | (13) |
| Total de la charge d'impôts sur le résultat | 34 737 \$ | 35 994 \$ |

Les composantes et les variations des soldes de l'actif d'impôts différés se présentent comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | Solde 31 octobre 2024 | Recouvrement (charge) à l'état du résultat net et du résultat global | Solde 31 octobre 2025 |
|--------------------------------------|--------------------------|---|--------------------------|
| Locaux et matériel | 4 \$ | (2)\$ | 2 \$ |
| Impôt minimum des sociétés (« IMS ») | - | 371 | 371 |
| Passif éventuel | 4 | (4) | - |
| | 8 \$ | 365 \$ | 373 \$ |

Le tableau suivant présente un rapprochement entre, d'une part, nos taux d'impôt prévus par la loi et les impôts sur le résultat qui seraient exigibles à ces taux et, d'autre part, la charge d'impôts sur le résultat que nous avons comptabilisé dans notre état du résultat net et du résultat global :

| (en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire) | 2025 | | 2024 | |
|--|-------------------|----------------|------------|---------|
| Bénéfice avant charge d'impôts sur le résultat | 124 684 \$ | | 128 503 \$ | |
| Rapprochement des impôts sur le résultat | | | | |
| Charge d'impôts d'après le taux d'impôt prévu par la loi | 34 850 | 27,95 % | 35 891 | 27,93 % |
| Éléments non imposables / non déductibles | 17 | 0,01 % | 11 | 0,01 % |
| Ajustements liés aux exercices précédents, y compris l'incidence de certaines mesures fiscales canadiennes | (135) | (0,11)% | 73 | 0,05 % |
| Autres ajustements | 5 | 0,01 % | 19 | 0,01 % |
| Charge d'impôts sur le résultat et taux d'impôt effectif | 34 737 \$ | 27,86 % | 35 994 \$ | 28,00 % |

Note 11 : Transactions avec des parties liées

Nous concluons diverses transactions avec la Banque et/ou des sociétés sous contrôle commun dans le cours normal des activités.

Le tableau qui suit présente un sommaire de nos transactions avec des parties liées et de nos soldes aux 31 octobre et pour les exercices clos à cette date :

| (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|---|------------|------------|
| Revenus | | |
| Revenus d'intérêts | 350 903 \$ | 378 092 \$ |
| Frais de services de gestion du patrimoine et de services fiduciaires | 451 | 495 |
| Commissions | 31 004 | 29 280 |
| Revenu tiré de la trésorerie non investie | 11 005 | 8 959 |
| Autres | 1 729 | 1 393 |
| Charges | | |
| Rémunération du personnel | 42 614 | 38 941 |
| Services informatiques | (2 762) | (5 211) |
| Locaux et matériel | 55 | 52 |
| Honoraires professionnels | 980 | 980 |
| Commissions de recommandation et autres honoraires versés à des parties liées | 3 495 | 2 982 |
| Recouvrements | (3 567) | (3 567) |
| Trésorerie | 604 057 | 523 113 |
| Prêts | 5 737 447 | 7 867 870 |
| Montants à recevoir des parties liées | 147 270 | 189 075 |
| Montants à payer à des parties liées | 59 136 | 57 845 |

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour l'exercice à l'étude.

Les revenus d'intérêts se composent des intérêts générés par la trésorerie détenue à la Banque et des prêts détenus par la Société de fiducie, ce qui comprend les CPG émis par la Banque. Les frais de services de gestion du patrimoine et de services fiduciaires se composent des honoraires reçus de BMO Investissements Inc. pour les services fiduciaires fournis à l'égard des régimes enregistrés de BMO Fonds d'investissement. Les commissions comprennent les commissions et les honoraires perçus sur les CPG vendus à la Banque. Le revenu tiré de la trésorerie non investie comprend les honoraires reçus de BMO Nesbitt Burns Inc. et de BMO Ligne d'action Inc. au titre de la trésorerie non investie détenue en leur nom. Les commissions de recommandation et autres honoraires versés à des parties liées se composent des commissions de fiduciaire pour les régimes enregistrés de la Banque, de BMO Nesbitt Burns Inc., de BMO Ligne d'action Inc., de BMO Gestion privée de placements Inc. et de BMO Investissements Inc., et des commissions de recommandation de BMO Gestion d'actifs Inc.

La rémunération du personnel se compose des honoraires versés à la Banque pour la vente de nos CPG, calculés en pourcentage fixe des soldes des CPG, et du remboursement de la rémunération et des avantages du personnel versés par la Banque à ses employés qui soutiennent nos activités. Les charges liées aux services informatiques comprennent les frais payés à la Banque pour le développement de logiciels, le soutien des systèmes de produits et des services administratifs et le soutien des postes de travail, ainsi que les frais payés à BMO Nesbitt Burns Inc. pour les services de fournisseurs et le remboursement par BMO des coûts d'activité liés aux projets. Les honoraires professionnels sont engagés pour les services de sous-conseiller fournis par BMO Gestion d'actifs Inc. et BMO Gestion privée de placements Inc. relativement aux Portefeuilles BMO privé. Les autres charges se composent d'honoraires versés à la Banque pour des services de gestion et de comptabilité, de frais liés aux activités bancaires et de commissions de recommandation.

Nous avons conclu des ententes avec BMO Gestion privée de placements Inc. afin de payer certaines dépenses en son nom et de fournir des services de soutien administratif. Ces charges et coûts liés à la prestation des services sont recouvrables et sont comptabilisés à titre de charges et de recouvrements à mesure qu'ils sont engagés.

Nous détenons un compte au comptant courant auprès de la Banque, qui sert à répondre aux besoins opérationnels quotidiens, notamment en ce qui concerne le traitement des paiements, les règlements et d'autres opérations courantes. Les revenus d'intérêts sont calculés en fonction du taux du prix de transfert des fonds établi par la Banque et sont comptabilisés dans nos états du résultat net et du résultat global. La Banque a conclu une entente avec la Société de fiducie visant l'achat d'un instrument financier égal et compensatoire assorti des mêmes modalités que celles des CPG que la Société de fiducie émet à ses clients. Ces opérations sont comptabilisées à titre de prêts qui sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts directement imputables et sont ensuite évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les montants à recevoir des parties liées se composent des intérêts à recevoir sur les prêts détenus par la Société de fiducie, des intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie, des commissions et des honoraires à recevoir de la Banque, de BMO Nesbitt Burns Inc. et de BMO Ligne d'action Inc., ainsi que de la trésorerie sur demande de BMO Nesbitt Burns Inc. Les montants à payer à des parties liées se composent des honoraires à payer à la Banque pour la vente de nos CPG, des frais liés à l'informatique et au soutien aux postes de travail, des honoraires à payer à BMO Gestion privée de placements Inc. pour l'administration des placements et des honoraires à payer à BMO Nesbitt Burns Inc. et à BMO Ligne d'action Inc. pour leur trésorerie non investie. Ces soldes, qui sont comptabilisés à leur montant déclaré, ne portent pas intérêt et sont exigibles à vue.

Impôt de la partie VI.1

Au cours de l'exercice 2025, la Société de fiducie a conclu une entente avec la Banque, aux termes de laquelle la Banque a transféré à la Société de fiducie son passif au titre de l'impôt de la partie VI.1 de 36,5 millions de dollars (néant en 2024). Par conséquent, la Société de fiducie a eu droit à une déduction supplémentaire sur le revenu égale à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 payé pour l'exercice clos le 31 octobre 2024, ce qui a réduit l'impôt fédéral de la partie I et l'impôt sur le résultat provincial à payer par la Société de fiducie. La Société de fiducie a recouvré un montant de 35,7 millions de dollars (néant en 2024) au titre de l'impôt fédéral de la partie 1 et de l'impôt provincial, pour un montant net à payer de 0,8 million de dollars (néant en 2024). L'incidence de cette entente a représenté une diminution du surplus d'apport de 0,8 million de dollars.

Au cours de l'exercice 2021, la Banque a conclu une entente visant le transfert à sa filiale, BMO Mortgage Corp. (« BMO MC »), du passif de la Banque au titre de l'impôt de la partie VI.1 pour l'exercice clos le 31 octobre 2020 (l'« exercice 2020 »). Au quatrième trimestre de 2025, la Banque a modifié cette entente (l'« entente modifiée ») afin d'enlever le passif transféré à BMO MC. En vertu de l'entente modifiée, la Banque a transféré à la Société de fiducie une partie de son passif d'impôt de 16,9 millions de dollars au titre de la partie VI.1 pour l'exercice 2020 et, par conséquent, la Société de fiducie a eu droit à une déduction supplémentaire (égale à 3,5 fois l'impôt de la partie VI.1 payé pour l'exercice 2020), ce qui a réduit l'impôt fédéral de la partie I et l'impôt sur le résultat provincial à payer par la Société de fiducie. La Société de fiducie a recouvré un montant de 15,7 millions de dollars au titre de l'impôt fédéral de la partie 1 et de l'impôt provincial, pour un montant net à payer de 1,2 million de dollars. L'incidence de cette entente a représenté une diminution du surplus d'apport de 1,2 million de dollars.

Principaux dirigeants et membres de la famille proche

Nous n'avons ni membres du personnel ni principaux dirigeants; par conséquent, la Société de fiducie ne rémunère pas de principaux dirigeants. Les principaux décideurs de la Société de fiducie sont tous des employés de notre société mère ultime, la Banque. Tout au long de l'exercice, la Banque engage des charges de rémunération qui sont en partie refacturées à la Société de fiducie dans le cadre d'une entente de partage des coûts. Ces coûts sont reflétés dans le tableau ci-dessus au poste de rémunération du personnel.

Note 12 : Provisions et passifs éventuels

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, nous avons une obligation juridique ou implicite, telle qu'un engagement contractuel ou une obligation juridique ou autre, si nous pouvons en estimer le montant de façon fiable et s'il est probable que nous devons nous acquitter de cette obligation. Nous comptabilisons à titre de provision la meilleure estimation du montant nécessaire pour régler l'obligation à la date du bilan, en tenant compte des risques et incertitudes liés à l'obligation.

Un passif éventuel est une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs qui ne sont pas totalement sous notre contrôle. Aux 31 octobre 2025 et 2024, il n'y avait aucun passif éventuel.

Poursuites judiciaires

Nous sommes parties à des poursuites judiciaires, dont des enquêtes réglementaires, dans le cours normal des activités. Nous examinons régulièrement l'état de ces poursuites et établissons des provisions lorsque, à notre avis, il est probable que nous subirons une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. Bien qu'il soit intrinsèquement difficile de prévoir l'issue finale de ces poursuites, d'après nos connaissances actuelles, nous ne nous attendons pas à ce que l'issue de ces poursuites, individuellement ou globalement, ait un effet négatif important sur la situation financière ou sur les résultats d'exploitation de la Société de fiducie.

Les variations du solde des provisions au cours de l'exercice s'établissent comme suit :

| (en milliers de dollars canadiens) | 2025 | 2024 |
|---|---------|-------|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 50 \$ | - \$ |
| Provisions supplémentaires/augmentation de la provision | 2 984 | 50 |
| Montant utilisé | (2 984) | - |
| Montant repris | (50) | - |
| Solde à la clôture de l'exercice | - \$ | 50 \$ |